

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE MORCOURT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents : BUCEK Rose-Marie, COURTRAY Pierre-André, QUÉVREUX Sylvain, Ludovic ROUTIER, Samuel CLÉMENT, Monique MANGIN, Simone TALON, Didier DELSART, Daniel NASSAH, Jean-Michel LELEU.

Sabine FOREL a donné pouvoir à Ludovic ROUTIER

Alysson CHAMPION a donné pouvoir à Rose-Marie BUCEK

Laurent BARBER : absent excusé

Liliane BAILLON : absente

Monsieur Jean-Michel Leleu a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION POUR UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Madame Le Maire explique au conseil que suite au départ pour mutation d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. Il est nécessaire d'un remplacement.

Un adjoint administratif est recruté pour une durée hebdomadaire de 18h.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, le recrutement d'un adjoint administratif.

**DELIBERATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Un poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est supprimé.

Un poste d'adjoint des services techniques principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est créé.

Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet est supprimé.

Le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est maintenu.

L'Assemblée émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

## **DÉLIBÉRATION FIXANT LA NOUVELLE DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Madame Le Maire explique à l'assemblée que l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet passe à temps complet suite au départ pour mutation de l'adjoint administratif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter le temps de travail de l'agent concerné.

## **DELIBERATION RENOUELEMENT CONTRAT**

Madame Le Maire informe le conseil que le contrat d'un agent se termine le 30 juin. Il est nécessaire de renouveler ce contrat. L'agent est à la restauration scolaire, ménage et remplacement de l'Atsem.

Le conseil décide à la majorité des membres présents le renouvellement de l'agent.

## **DELIBERATION POUR LE TARIF DU REPAS DU 14 JUILLET**

Madame Le Maire explique au conseil qu'elle a reçu 2 devis pour le repas du 14 juillet, toujours en attente du troisième.

Le conseil choisit à l'unanimité le menu de la Boucherie YDRON.

Le menu sera présenté à 15 € par personne.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour ce tarif.

## **DÉLIBÉRATION CENTRE DE LOISIRS**

Madame Le Maire lit à l'Assemblée une lettre de la CAF concernant les contrats enfance jeunesse (centre de loisirs).

En effet, la convention territoriale globale est devenue le nouveau cadre de partenariat avec les collectivités qui permet de bénéficier des bonus territoire. Ces derniers remplacent les contrats enfance jeunesse.

Cette délibération permettra d'engager la commune dans la démarche projet (délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles de manière structurée et priorisée) ainsi que de pouvoir prétendre au bonus territoire dès 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents cette évolution du cadre réglementaire.

## DÉLIBÉRATION TARIF DU TICKET DE CANTINE

Madame Le Maire explique au conseil avoir reçu une lettre de Newrest restauration.

Madame Le Maire informe le conseil concernant les prix pour 2022, la direction générale a convenu d'appliquer une hausse de 8 % sur le coût alimentaire et 2,74 % sur les frais fixes et ce pour permettre de faire face à la poussée inflationniste des prix des matières premières, des salaires et maintenir un niveau de qualité à la hauteur des exigences.

Aussi, la solution proposée à compter du 19 mai de livrer des repas à 4 éléments facturés au tarif de 5 éléments actuels.

La Mairie de Morcourt et celle d'Omissy ont décidé de maintenir les repas avec 5 éléments et de prendre à leur charge cette augmentation (125 € par mois) durant quelques mois. Cependant il faut revoir le prix du ticket de cantine.

Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint intervient et propose la gratuité des repas pour les enfants qui vont à la cantine. Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires fait une comparaison avec des produits mis sur les trottoirs qui coûtent de l'argent à la commune.

Madame Le Maire recadre en précisant que ce n'est pas le sujet et ne donne pas suite aux propos de Monsieur l'Adjoint.

Le conseil émet un avis favorable à la majorité pour un nouveau tarif du ticket de cantine soit **4 € après les vacances de la Toussaint.**

## DÉLIBÉRATION VENTE FERRAILLE

Madame le maire explique au conseil que les agents des services techniques ont déposés des apports de matière à Momo La Récup.

Il s'avère que la commune a vendu pour 208 € HT de ferraille à cisailer.

L'Assemblée décide à l'unanimité des membres présents la vente de cette ferraille.

## DÉLIBÉRATION PUBLICITE DES ACTES

Madame Le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet pour la publicité des actes.

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents et se prononce pour l'affichage.

## **DELIBERATION SUBVENTIONS**

Madame Le Maire informe le Conseil que le comité des personnes âgées souhaite organiser le repas de fin d'année comme cela se faisait auparavant.

Le conseil émet un avis favorable à la majorité pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 4 000 € pour financer cette journée.

L'assemblée décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 400 € pour l'association APEI Les Papillons blancs pour l'opération brioche qui se déroulera cette année du 3 au 9 octobre 2022.

Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 350 € au foyer du collège d'Harly comme chaque année.

### **Lecture courriers :**

#### **-Mme GAMBLIN**

Mme Gamblin informe Madame Le Maire qu'elle démissionne de l'association « club du nouveau Monde » suite à sa non convocation du club à l'Assemblée générale qui s'est tenu le 2 mai.

#### **-Mr JANSON**

Pour information, l'étang communal est considéré comme étant en eaux closes, il n'y a aucun lien avec un cour d'eau et notamment la Somme.

L'étang n'est donc pas soumis à la loi sur l'eau et ni à la loi sur la pêche. Aucune carte fédérale n'est demandée pour pratiquer la pêche, uniquement une autorisation communale.

#### **-AGGLO signalétique**

*Pour mémoire, points évoqués concernant la commune de Fonsomme*

Poids lourds de plus de 12 tonnes empruntent la rue Emile Falentin et passent sur le pont. La signalisation indiquant que la route est interdite aux plus de 12 tonnes n'est visible qu'une fois qu'ils sont engagés.

*Ce qui a été convenu lors de la réunion :*

Un panneau de pré-signalisation a été implanté en amont pour que les camions ne s'y engagent pas.

*Sur les communes d'Omissy et de Morcourt :*

Poids lourds qui traversent les communes pour rejoindre la ZAE Rouvroy-Morcourt, et ce malgré des panneaux d'interdiction.

*Ce qui a été convenu lors de la réunion :*

Ne pas déplacer la problématique. Il est proposé d'implanter une signalétique pour diriger jusqu'à la ZAE Rouvroy-Morcourt les poids lourds d'Omissy vers le Moulin Brûlé. Ce fléchage devrait permettre de ne pas avoir de grandes variations de trafic et d'impact quant au report de flux de circulation sur les autres communes.

Le problème des GPS « gratuits » qui dirigent les poids lourds sur des routes qu'ils ne doivent pas emprunter normalement reste toutefois d'actualité.

En parallèle, il a été convenu avec la DINMI de faire remonter les anomalies recensées par les maires pour demander au référentiel national de préciser notamment l'interdiction aux poids lourds sur lesdits itinéraires.

Suite à cette lecture faite par Madame Le Maire, Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint intervient pour préciser que certains panneaux de signalisation de la commune prêtent à confusion (photos à l'appui).

Madame Le Maire va faire le nécessaire.

#### **- AGGLO : réponse de Mme HENNIAUX (directrice générale des services de l'Agglo)**

Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint avait interpellé Madame Le Maire lors de la réunion précédente sur la faisabilité d'une desserte des transports urbains au cœur de village.

Après étude par les services de Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, il apparaît que plusieurs contraintes d'exploitation ne permettent pas d'envisager cette possibilité.

-la ZAE Rouvroy-Morcourt est déjà desservie par la ligne n°4 neuf fois par jour.

-la réalisation d'un crochet supplémentaire au cœur de la commune impliquerait de rallonger la distance du service commercial de 5,5 km ce qui signifierait un rallongement du temps de trajet des usagers de 10 minutes.

-l'acquisition d'un nouveau bus pour un coût d'environ 250 000 €.

#### **-Refus subvention pour les caméras par la Préfecture**

Après examen de ce dossier, au regard des priorités définies dans l'appel à projets, et des crédits qui m'ont été alloués, j'ai le regret de vous informer qu'il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à votre demande.

#### **-Sous-Préfecture**

Madame Le Maire a transmis à la Sous-Préfecture les sms que Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint lui adresse.

Réponse en retour.

Il convient de rappeler à Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint que les ressources humaines sont aussi délibérées en conseil municipal.

Quand un élu perturbe de façon redondante le fonctionnement du conseil municipal, le Maire peut lui retirer sa délégation sans motif préalable et sans justification ainsi que son indemnité.

Suite à cette lecture, Madame Le Maire et le 4<sup>ème</sup> adjoint ont eu un échange tendu qui a mené à des propos outrageux et injurieux de la part de Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint a en effet dit à Madame Le Maire, élu et officier de police judiciaire : « Ta que de la gueule » à 3 reprises.

Madame le Maire « le vire » de son mandat d'adjoint

Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint quitte la salle alors que la réunion n'est pas terminée.

### **Remerciements :**

Mme LICETTE remercie Madame Le Maire et le conseil municipal pour l'organisation du pot de départ et les cadeaux.

Les enfants du voyage au parc Astérix remercient Madame Le Maire pour leur avoir permis de faire ce voyage.

Le comité des fêtes remercie également Madame Le Maire pour ce voyage.

### **Questions diverses :**

-Lors du départ pour le voyage au parc Astérix, Madame Le Maire étant présente pour souhaiter une bonne journée au groupe a constaté que des personnes non prévues étaient du voyage.

Madame Le Maire a mis les choses aux claires avec le Trésorier du Comité des Fêtes.

Suite à des désistements, il a été proposé des places payantes.

De même, qu'un enfant d'Omissy s'est joint au groupe alors que ce voyage était réservé aux enfants de Morcourt.

Madame Le Maire ne cautionne pas.

L'année prochaine, la Mairie reprend en charge le voyage. Un courrier sera envoyé au Président.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint en prend bonne note.

Madame Le Maire informe le Conseil que le stade est de nouveau ouvert depuis le 25 mai suite aux travaux de réfection des pare-ballons.

Madame Le Maire informe le Conseil qu'elle a demandé des devis pour les jeux.

Monsieur le 2<sup>ème</sup>, adjoint propose à l'Assemblée l'acquisition d'un jeu gonflable pour un montant de 2 580.00 € TTC.

Comme les devis sont en cours pour l'aire de jeux, dans l'attente des jeux seront à disposition dans la cour de l'école toute la journée notamment ce jeu gonflable.

Une décision modificative est nécessaire car imprévu au budget.

Le conseil émet à la majorité un avis favorable pour l'achat de ce jeu gonflable.

Madame Le Maire revient sur le sujet de la contenance des bacs jaunes (question posée lors du conseil précédent). Madame Le Maire s'est renseignée auprès de Monsieur WEBER, en charge des déchets ménagers à l'Agglo.

Pas de changement de tournée, Monsieur WEBER préconise de commander un bac plus grand.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint :

Informe l'Assemblée que Daniel Nassah, conseiller a géré le problème rencontré avec orange :

-panne de téléphone environ 3 semaines

-panne d'internet

Madame Le Maire et le Conseil municipal remercie Daniel pour son investissement.

Monsieur Le Conseiller :

-Monsieur DELSART informe le Conseil que les rustines ne tiennent pas chemin du Milieu, des trous se forment.

Madame Le Maire va demander aux services techniques de s'en occuper.

-Monsieur le conseiller précise également chemin du Milieu « dès que des véhicules se croisent dans le virage, ceux-ci montent sur le trottoir. »

Madame Le Maire en a pris bonne note.

-Monsieur DHAINAUT souhaite peindre le mur du café. Que fait-on des fleurs ?

Madame Le Maire demande à Monsieur DHAINAUT de venir la voir ou de faire une demande écrite.

Le Maire,  
Rose-Marie BUCEK

